

N° de dossier :

Reçu le :

Cadre réservé aux services départementaux

DEMANDE D'AIDE LIEE A L'HOSPITALISATION DU PROCHE AIDANT

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

En cas d'hospitalisation du proche aidant qui ne peut être remplacé et dont la présence ou l'aide est indispensable à la vie à domicile, une aide ponctuelle peut être accordée au bénéficiaire de l'Allocation Départementale Personnalisée Autonomie (ADPA). Cette aide peut servir à financer un relais à domicile ou un hébergement temporaire.

Pour en faire la demande, complétez le présent dossier et adressez-le au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis **au moins un mois avant l'hospitalisation sauf pour les hospitalisations non programmées dans ce délais.**

ALLOCATAIRE

Mme M. Nom :Nom de jeune fille :

Prénom : Né(é) le : A

N° de dossier APA :

N° : Rue :

Bâtiment : N° d'appartement : Escalier :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email :

PROCHE AIDANT

Mme M. Nom :Nom de jeune fille :

Prénom : Né(é) le : A

N° : Rue :

Bâtiment : N° d'appartement : Escalier :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email :

Lien avec l'allocataire :

